

CRÉATION D'UN CENTRE DE FORMATION INNOVANT ET ÉTHIQUE DANS LES MÉTIERS DU CHIEN

LA SOCIÉTÉ FRANCOPHONE DE CYNOTECHNIE (www.sfcyno.com),



est une association créée en 1979 par le professeur des écoles vétérinaires, Guy QUEINEC. Depuis sa création, la SFC a été le premier acteur académique en cynotechnie pour la formation continue. Plusieurs dizaines de milliers de cynotechniciens ont assisté à ses séminaires et notamment les éleveurs, les éducateurs, les vétérinaires, les experts confirmateurs et les juges de race de la Société Centrale Canine, les enseignants en cynotechnie et zootechnie des établissements d'enseignement général agricole tant publics que privés.

Entre 1995 et 2008,

la SFC a participé, par l'intermédiaire du docteur BEDOSSA, à la formation au comportement et à la cynotechnie de plusieurs milliers d'Auxiliaires Spécialisés Vétérinaires (ASV) et de moniteurs d'éducation canine et de disciplines d'utilisation.

Depuis 2000,

la SFC a formé, en partenariat avec les écoles nationales vétérinaires et les établissements d'enseignement agricole, sous la tutelle de la Direction Générale de l'Alimentation et de la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche, près de 1000 détenteurs du CETAC, nécessaire à l'obtention du certificat de capacité permettant l'exercice d'un métier du chien.

Depuis 2000,

le docteur BEDOSSA participe à la formation de jeunes vétérinaires en éthologie, zootechnie et médecine vétérinaire du comportement à l'ENVA (École Nationale Vétérinaire d'Alfort).

Depuis 2015,

le docteur BEDOSSA dispose de l'agrément ministériel pour le certificat de capacité animaux domestique.

L'ASSOCIATION AIDE AUX VIEUX ANIMAUX (www.avarefuge.com),



est une association indépendante qui existe depuis plus de 15 ans. Elle héberge **plus de 500 animaux** avec une réflexion sur le bien-être animal. Elle peut être considérée comme le plus grand refuge de France.

Implantée au sein d'un vaste domaine de **75 hectares situé en Normandie**, elle propose un véritable lieu de vie pour les animaux que leurs propriétaires n'arrivent plus à prendre en charge, pour les animaux vieillissants, ainsi que pour ceux qui présentent des comportements dits « gênants » pour l'humain : **une réelle alternative à l'euthanasie.**

L'association a structuré une équipe pluridisciplinaire - **vétérinaires, soigneurs animaliers et ASV, scientifiques éthologues, éducateurs canins, techniciens** - avec des compétences variées et complémentaires pour la prise en charge au quotidien de l'ensemble de ses protégés.

L'association AVA finance le travail de plusieurs chercheurs scientifiques, éthologistes, sur différentes thématiques et sous la supervision de :

- **Pr Bertrand L. DEPUTTE (HDR)** : Professeur émérite de l'École Vétérinaire de Maisons-Alfort (ENVA);
- **Dr Florence GAUNET (HDR)** : Chercheur au Laboratoire de Psychologie Cognitive, UMR7920, Université Aix-Marseille/ CNRS.

*HDR : Habilitation pour la Direction des Recherches

AVA bénéficie également d'un partenariat de recherche sur 10 ans avec l'Université Paris XIII Villetaneuse. Enfin Ava co-organise au côté de l'université Paris-Ouest Nanterre l'évènement DOG REVOLUTION (2016) et L'ANIMAL EN MARCHÉ (2017).

NOTRE PROJET :

- Une collaboration rare et innovante entre **acteurs publics, privés et associatifs**.
- **Un centre de formation novateur** dans les métiers du chien.
- Une approche pluridisciplinaire, des hommes et **des méthodes garantes de la qualité de la formation**.
- Un savoir-faire fondé sur **une approche technique, scientifique et médicale**.
- Une association de différents **experts reconnus dans leurs disciplines respectives**, dès la conception du projet, partageant tous la même philosophie et la même éthique.
- **Une charte scientifique, éthique et technique** traduite en un ensemble de procédures garantes de la qualité de la formation au quotidien.
- Une implantation unique avec près de 500 animaux et 150 chiens qui seront le support de la formation professionnelle dans les métiers du chien : éleveur canin, gestionnaire de collectivité canine, éducateur canin professionnel.

VOTRE ENGAGEMENT À NOS CÔTÉS :

- En versant votre taxe d'apprentissage et en soutenant notre projet, vous pouvez contribuer directement à l'émergence d'un nouveau pôle de formation qui délivrera des formations qualifiantes et certifiantes pour un large public en Île de France et en Normandie.

INVESTISSEZ VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE, DEVENEZ PARTENAIRE DE L'UN DE VOS CLIENTS SOUTENEZ NOS ÉLÈVES, ÉTUDIANTS ET APPRENTIS !

LA TAXE D'APPRENTISSAGE

C'est un impôt versé par les entreprises à un organisme collecteur, qui permet de financer les dépenses nécessaires au développement de l'enseignement technologique, professionnel et de l'apprentissage.

La Taxe est due par les entreprises qui remplissent les deux conditions suivantes :

- Avoir au moins un salarié.
- Être soumise à l'impôt société ou à l'impôt sur le revenu au titre des bénéfices industriels et commerciaux.

Contrairement aux impôts versés au Trésor Public, vous avez la possibilité, avec la Taxe, de choisir le ou les bénéficiaires de cet impôt.

En tant qu'annexe du **CFA des MFR PACA**, nous sommes habilités à percevoir la catégorie A et le hors quota de la Taxe d'Apprentissage, via notre Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage, l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales.

Sont exonérées de la taxe d'apprentissage :

- les entreprises qui ont une masse salariale inférieure à **6 fois le SMIC annuel (104 067 €)** et qui ont employé au moins un apprenti.
- Les sociétés et personnes morales ayant pour objet exclusif l'enseignement.
- Les groupements d'employeurs composés d'agriculteurs ou de sociétés civiles agricoles bénéficiant eux-mêmes de l'exonération. Ces entreprises n'ont pas de déclaration à souscrire.

POURQUOI LA VERSER À LA MAISON FAMILIALE RURALE D'EYRAGUES ?

- La somme provenant de la Taxe d'Apprentissage est destinée à un usage **exclusivement pédagogique**.
- Votre contribution participera **à l'achat de nouveaux équipements, à la mise en place de nouveaux projets pédagogiques, liés pour la plupart au développement durable** (hôtel à insecte, parcours biodiversité,...), **l'aménagement des chambres de l'internat mais aussi un financement de voyage d'étude**.
- En tant que Maître de stage, vous pouvez **contribuer au développement pédagogique** de l'établissement par le biais de cet impôt !